



10 novembre 2017

Service de restauration scolaire



En raison d'un mouvement de grève reconductible depuis le 18 octobre sur l'unité de production de Sodexo de Dreux qui nous livrait (fermeture programmée du site), nous sommes désormais livrés par « Les Petits Gastronomes » (filiale de Sodexo).

Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur le fait que les ajustements d'effectifs (annulation de repas ou inscription exceptionnelle) devront être demandés non plus 24 heures mais 48 heures à l'avance par écrit en 2 exemplaires (école/mairie) :

- pour le lundi : demande à faire pour le jeudi matin
- pour le mardi : demande à faire pour vendredi matin
- pour le jeudi : demande à faire pour le lundi matin
- pour le vendredi : demande à faire pour le mardi matin



Accueil de loisirs d'Aulnay-sur-Mauldre



Suite à l'enquête réalisée en octobre, la mairie d'Aulnay-sur-Mauldre organise une réunion d'information relative à la construction et au fonctionnement du futur accueil de loisirs le :

Mardi 14 novembre 2017 à 20h30 (Salle Polyvalente)

Les Falaisiens déjà inscrits ou intéressés y sont cordialement invités.



Carte Grise & Permis de Conduire, l'état simplifie vos démarches

De nouvelles démarches dématérialisées pour les permis de conduire et les certificats d'immatriculation depuis le 6 novembre 2017 dans les Yvelines :



- Les demandes de titres (permis de conduire et certificat d'immatriculation) pourront se faire par voie électronique sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). L'envoi postal sera limité aux quelques cas pour lesquels la téléprocédure n'est pas encore en service.
- La préfecture et les sous-préfectures ne traiteront plus au guichet les demandes de permis de conduire et de cartes grises. Elles proposent cependant des points numériques à leur accueil, où l'on peut trouver matériel et assistance.

La commune vous aide :



DERNIER RAPPEL

Participation aux frais d'accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires pour l'année 2016/2017

Conscient des difficultés rencontrées par les familles pour la garde de leur(s) enfant(s) durant les vacances scolaires, notre commune ne pouvant proposer de structure d'accueil, le Conseil municipal, lors de sa séance du 20 septembre 2016, avait décidé à l'unanimité de renouveler cette aide financière :

- de 3 € par jour d'accueil et par enfant de 3 à 10 ans inclus
- pour leur accueil au sein d'une structure publique d'accueil de loisirs sans hébergement agréée pour les vacances scolaires de l'année 2016/2017, hors stages, séjours ou colonies de vacances.

Pour faire la demande de versement, venir en mairie avec une pièce d'identité, la ou les factures correspondantes et un RIB pour le virement bancaire avant le 30 novembre 2017 (virement bancaire en décembre).

DERNIER RAPPEL

Participation aux frais de transport scolaire pour l'année 2017/2018

Lors de sa séance du 19 septembre écoulé, le Conseil municipal a décidé de renouveler sa participation aux frais de transport scolaire collectif de ses jeunes lycéens ou étudiants pour l'année scolaire 2017/2018 d'un montant maintenu à 30 €.

Pour faire la demande de versement, venir en mairie avant le 30 novembre 2017 avec la carte de transport, une pièce d'identité, un certificat de scolarité et un RIB pour le virement bancaire.



Une fois la date dépassée, aucune demande ne sera prise en compte.

Recensement citoyen

Tout français âgé de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (ou auprès de son Consulat, lorsqu'il réside à l'étranger) en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Tous les jeunes français, garçons et filles ainsi que les personnes devenues françaises dès 16 ans sont concernés.



Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics (Baccalauréat, permis de conduire, ...).



Comment se faire recenser ?

Le jeune mineur peut effectuer seul cette démarche ou se faire représenter par ses parents. Si vous avez oublié de vous faire recenser à 16 ans, il est toujours possible de le faire jusqu'à 25 ans mais le jeune majeur doit effectuer seul cette démarche.

- En mairie : une attestation de recensement sera délivrée en un unique exemplaire, il ne sera pas possible de délivrer de duplicata.
- En ligne, sur le site internet Service-public.fr : vous retrouverez votre attestation de recensement dans le porte-document de votre compte personnel sur Mon.service-public.fr. Vous pourrez l'imprimer autant de fois que nécessaire.



Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) (2)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette procédure est dorénavant conduite par GPSeO, ce en étroite collaboration avec la Commune. L'enquête publique est actuellement en cours depuis le lundi 16 octobre jusqu'au 17 novembre 2017 en mairie ou par internet : www.gpseo.fr/urbanisme



Chacun peut prendre connaissance du dossier et :

- soit consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie,
- soit les adresser par écrit à Madame le commissaire-enquêteur, Enquête sur le projet de PLU, en mairie,
- soit les adresser par courriel à : enquete-publique-plu-la-falaise@gpseo.fr.

À cet effet, Madame Marie-Chantal MOULET, inspectrice divisionnaire TPE désignée en qualité de commissaire-enquêteur par décision du 2 août 2017 de la Présidente du Tribunal administratif de Versailles, assurera la 3^{ème} et dernière permanence en Mairie le vendredi 17 novembre 2017 de 16h à 19h.

Manifestations de Noël 2017



Comme chaque année, voici les festivités de Noël 2017 prévues pour les plus jeunes :

- Le **Repas de Noël** de la cantine scolaire : comme chaque année, le repas sera offert à tous les enfants scolarisés à La Falaise à la salle Aigue Flore le **jeudi 21 décembre 2017**.
- La cérémonie « **1 enfant/1 arbre** » est prévue le **samedi 16 décembre 2017 à 11h00** dans le parc Aigue Flore pour les nouveau-nés de 2017. Vous êtes cordialement invités à cette cérémonie.
- Le traditionnel **Arbre de Noël** pour les Falaisiens de 0 à 10 ans aura lieu, cette année, le **samedi 16 décembre 2017** à la salle Aigue Flore. **Rendez-vous à 16h00** pour le goûter suivi d'une représentation de la chorale de l'école et de la remise des cadeaux.

Afin de nous permettre d'organiser au mieux ces manifestations et, surtout, que le Père Noël n'oublie personne, nous vous remercions de nous retourner le coupon ci-dessous pour les enfants qui ne sont pas (encore) scolarisés à l'école de la Falaise.



COUPON-INSCRIPTION

1 enfant/1 arbre - Noël des enfants

À retourner en mairie avant le 24 novembre 2017 (boîte aux lettres)



NOM et prénom de l'enfant

Date de naissance de l'enfant

NOM et prénom des parents

Adresse

Téléphone Courriel

Inscription possible par courriel avec les informations demandées ci-dessus : mairie.lafalaise@wanadoo.fr

Divers...

Les rendez-vous de la **retraite**

Les experts Agirc-Arrco répondent à vos questions

Il n'y a **pas d'âge** pour s'intéresser à sa retraite

Laurent 45 ans

Portes ouvertes CICAS

24 novembre de 9h à 17h
25 novembre de 9h à 13h

Cicas des Yvelines
Bâtiment Montcalm - 2 rue du Pont Colbert
78000 VERSAILLES

Pour plus d'information :
rdv-retraite.agirc-arrco.fr

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco

La retraite est un sujet majeur qui reste mal connu des Français. C'est la raison pour laquelle l'Agirc et l'Arrco* ont décidé d'aller à votre rencontre pour répondre de façon personnalisée et gratuite à toutes vos questions sur votre retraite (base et complémentaire Agirc-Arrco, Ircantec) en organisant les « Rendez-vous de la retraite » du 20 au 25 novembre 2017.

Des journées portes ouvertes sont organisées dans tous les Centres d'information retraite Agirc-Arrco (Cicas) sur tout le territoire métropolitain. **Les équipes du Cicas des Yvelines vous accueilleront sans rendez-vous aux dates ci-contre.**

Retrouvez tous les événements liés au Rendez-vous de la retraite sur le site : rdv-retraite.agirc-arrco.fr

* Les retraites complémentaires Agirc et Arrco concernent 30 millions de salariés du secteur privé (actifs et retraités). Leurs centres renseignent également sur les carrières relevant de l'Ircantec.



www.prevention-maison.fr



Campagne 2017 de prévention contre les risques au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est la 1^{ère} cause de mortalité accidentelle par gaz toxique en France. Il est donc nécessaire de poursuivre la mobilisation de tous les acteurs face à ce véritable problème de santé publique.

Les principales recommandations qu'il convient de suivre sont de (d') :

- faire vérifier ses installations de chauffage et de production d'eau chaude par un professionnel qualifié ;
- faire ramoner mécaniquement ses conduits d'évacuation des produits de combustion ;
- aérer quotidiennement son logement même en hiver et de ne jamais boucher les entrées d'air ;
- respecter les consignes d'utilisation des appareils (notamment utilisation des chauffages d'appoint de manière discontinue) ;
- proscrire l'utilisation de moyens de chauffages non adaptés tels que les barbecues et les braseros.



Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

